
Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2023 à 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 22 septembre 2023 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN (présente jusqu'au point 8-1), M. Arnaud ROTA, M. Martial BOURQUIN (présent jusqu'au point 3-3, puis pouvoir à Mme Mélanie DAF) , Mme Mélanie DAF, Mme Céline DURUPHTY, Mme Zina GUEMAZI, M. Alain MONNIEN, M. David BARBIER (présent jusqu'au point 1-1, puis pouvoir à M. Gilles BORNOT), M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, M. Philippe MAURO (présent jusqu'au point 4-2, puis pouvoir à Mme Véronique PERRIOD), M. Guy BARBIER , (présent jusqu'au point 8-6), Mme Christine BOSCHI, M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, M. Christophe DALONGEVILLE, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe GASSER, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Philippe CLAUDEL, Mme Marielle BALLAY, Mme Véronique PERRIOD, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Daniel MORNARD, M. Jean-Paul MUNNIER, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, M. Jean-Pierre HOCQUET, M. Christian METHOT, Mme Christine SCHMITT, M. Christophe FROPIER, Mme Hélène MAITRE, M. Karim DJILALI, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSOU, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA (absente pour le point 9-2), Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Mathieu KALYNTSCHUK, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, M. Denis ARNOUX, Mme Marilyne HASSENFRAZT, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Gérard GROSCLAUDE, M. Frédéric TCHOBANIAN, Mme Laurence DEVAUX, M. Jacques DEMANGEON, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Pascal PAVILLARD, M. Albert MATOCQ-GRABOT, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Nadine MERCIER, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Patrick LECHINE, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY.

ABSENTS, EXCUSES :

M. Renaud FOUCHE (pouvoir à M. Damien CHARLET), Mme Samia MESSAOUDI (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), M. Roland THIERRY (pouvoir à M. Pierre Aimé GIRARDOT), M. Claude PERROT (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), Mme Gladys DEUSCHER (pouvoir à M. Marc TIROLE), Mme Sophie ROBERT (pouvoir à M. Matthieu BLOCH), M. André DUFRESNES (pouvoir à M. Alain SYLVANT), M. Mathieu MOINE (pouvoir à Mme Magali DUVERNOIS), Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER), Mme Danièle HUGENDBLER (pouvoir à M. Pascal PAVILLARD), M. Patrick FROEHLI (pouvoir à M. Jean-Louis NORIS), Mme Marilyn PERNOT (pouvoir à M. Jean-Pierre HOCQUET), M. Gilles MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET), M. Eric LANCON (pouvoir à Mme Sidonie MARCHAL), M. Gilles BOURDOISRISSE (pouvoir à M. Jean FRIED), Mme Catherine MEUNIER (pouvoir à Mme Marie-Line LEBRUN), M. Denis TISSERAND (pouvoir à M. Yanick GENIN), Mme Pascale MERCIER (pouvoir à M. Frédéric TCHOBANIAN à l'exception du point 9-2), Mme Dominique DANGEL (pouvoir à M. Philippe GAUTIER), M. Claude STIQUEL (pouvoir à Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO), M. Anselme DESMIRAZ (pouvoir à M. Joël VERNIER), M. Christian BEAUFILS (pouvoir à Mme Martine VOIDEY), Mme Carole THOUESNY, M. Valère NEDEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

1 - Installation de Monsieur Xavier BARTOLO en qualité de Conseiller Communautaire suppléant de la commune d'Etouvans

Le Conseil Communautaire procède à l'installation de Monsieur Xavier BARTOLO en qualité de Conseiller Communautaire suppléant de la commune d'Etouvans.

11-1 - Réhabilitation de l'ex polyclinique des Portes du Jura : choix des candidats ayant répondu à l'appel à projets - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre afférent - Délégation au Président pour fixer la liste des candidats admis à concourir - Délégation au Président pour désigner le lauréat du concours

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (106 voix « pour », 0 « contre », 2 abstentions) :

- valide les 7 candidatures reçues à l'appel à projets « extension du campus de Montbéliard »,
- approuve le programme des travaux, le coût d'opération et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et d'un marché de conception-réalisation-exploitation pour le démonstrateur H²,
- autorise le Président à solliciter et à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat en vue de la réhabilitation des locaux qui hébergeront le projet Mobilitech UTBM,
- autorise le Président à solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation de l'ex polyclinique des Portes du Jura,
- attribue au Président les délégations précitées.

(Messieurs Philippe MAURO et Didier KLEIN ne participent pas au vote)

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

2 - Aide aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Alliance Urgences et à l'UNICEF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à Alliance Urgences pour les victimes du séisme au Maroc et de 10 000 € à l'UNICEF pour les victimes des inondations en Libye.

10-1 - PLH - Volet amélioration du parc privé - 5^{ème} affectation de subventions communautaires 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- attribue les subventions telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport, pour un montant total de 717 250 €,
- autorise le Président à signer tout document afférent à ces attributions.

10-2 - PLH - Parc locatif social / Volet Aide à la Pierre - Programmation prévisionnelle 2023 et 1^{ère} affectation de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- attribue les subventions de l'Etat (par délégation), et PLH pour les opérations mentionnées dans la délibération,
- autorise le Président à signer tout document afférent à ces attributions.

10-3 - Rapport annuel des mandataires de l'assemblée spéciale des actionnaires publics Administrateurs d'IDEHA - Année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du rapport annuel des mandataires de l'assemblée spéciale des actionnaires publics Administrateurs d'IDEHA - Année 2022.

12-1 - Dispositif de soutien à la formation des éducateurs sportifs dans les clubs - Attribution de subventions et convention tripartite de partenariat

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise l'individualisation des crédits correspondants aux subventions proposées,
- autorise la signature de la convention tripartite de partenariat type dont le projet figure en annexe à la délibération.

1-1 - Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés, (109 voix « pour », 0 « contre », 1 abstention) :

- approuve, sur le fondement de l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération,
- autorise le Président à accomplir toute formalité et à signer tout document dans ce cadre.

2-1 - Transports Urbains - Présentation du rapport annuel d'activité 2022 de MOVENTIS Pays de Montbéliard

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du document établi par MOVENTIS Pays de Montbéliard, tel que figurant en annexe à la délibération.

3-1 - Rapport annuel du Délégué des Services Publics pour l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte de la présentation du rapport annuel du Délégué des Services Publics pour l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères pour l'année 2022.

3-2 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte de la présentation du rapport annuel figurant en annexe à la délibération.

3-3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de PMA pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de PMA pour l'année 2022 (rapport BARNIER) figurant en annexe à la délibération.

3-4 - Exercice 2023 - Réalisation des investissements sur les ouvrages d'eau et d'assainissement au titre du contrat de Délégation des Services Publics d'eau et d'assainissement - Situation au 30 juin 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte de la présentation du rapport sur la réalisation des investissements sur les ouvrages d'eau et d'assainissement au titre du contrat de Délégation des Services Publics d'eau et d'assainissement - Situation au 30 juin 2023.

3-5 - Solemont - Protection des captages - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement sur la conduite à bon terme de la procédure de DUP des sources « du Mont » et « des Fougerets » ;
- demande au Préfet l'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des sources « du Mont » et « des Fougerets », l'établissement des servitudes pour la mise en conformité des périmètres de protection et établissement des servitudes d'accès aux ouvrages ;

- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

3-6 - Eau - Captage de la Beaumette - Indemnisation de l'EARL de la Prairie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement pour l'indemnisation par PMA de l'EARL de la Prairie à hauteur de 50 % du préjudice financier qu'elle a subi en 2021 uniquement (soit 12 881,88 €), les 50 % restants étant pris en charge par la CIA,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans la Décision Modificative au budget annexe 17, eau potable.

4-1 - Reconversion du site du château des Ducs de Wurtemberg par la commune de Montbéliard - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve l'attribution d'un fonds de concours de 3 M€ à la commune de Montbéliard pour la reconversion du site du château des Ducs de Wurtemberg,
- approuve les termes de la présente délibération et du projet de convention figurant en annexe à la délibération,
- autorise le Président à signer le projet de convention figurant en annexe à la délibération.

4-2 - Budget Général – Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (78 voix « pour », 0 « contre », 31 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Général,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-3 - Budget Annexe de l'Eau - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (61 voix « pour », 0 « contre », 48 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de l'Eau,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-4 - Budget Annexe de l'Assainissement - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (62 voix « pour », 0 « contre », 47 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de l'Assainissement,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-5 - Budget Annexe des Ordures Ménagères (ex. CCVR) - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (78 voix « pour », 0 « contre », 31 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe des Ordures Ménagères (ex. CCVR),
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-6 - Budget Annexe des Ordures Ménagères (ex. CC3C) - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (77 voix « pour », 0 « contre », 32 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe des Ordures Ménagères (ex. CC3C),
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-7 - Budget Annexe des Ordures Ménagères (ex. SIEVOM) - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (77 voix « pour », 0 « contre », 32 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe des Ordures Ménagères (ex. SIEVOM),
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-8 - Budget Annexe de l'Immobilier Locatif - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (78 voix « pour », 0 « contre », 31 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de l'Immobilier Locatif,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-9 - Budget Annexe de la Zone d'Activités Economiques du Charmontet - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (79 voix « pour », 0 « contre », 30 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de la Zone d'Activités Economiques du Charmontet,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-10 - Budget Annexe de la Zone d'Activités Economiques de Technoland I - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (79 voix « pour », 0 « contre », 30 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de la Zone d'Activités Economiques de Technoland I,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-11 - Budget Annexe des Transports - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (78 voix « pour », 0 « contre », 31 abstentions) :

- adopte la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Transports,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-12 - Budget Annexe des Services à la Personne - Décision Modificative (valant Budget Supplémentaire) 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (79 voix « pour », 0 « contre », 30 abstentions) :

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe des Services à la Personne,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-13 - Budget Annexe de l'Axone - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (79 voix « pour », 0 « contre », 30 abstentions) :

- adopte la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Axone,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-14 - Autorisations de programme/Crédits de Paiements - Ajustements et suppressions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise les ajustements et annulations des AP/CP décrits dans la délibération.

4-15 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Application de la révision dérogatoire "libre" - Répartition de la contribution entre l'EPCI et les communes membres

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve l'application de la révision "libre" du FPIC afin de permettre la prise en charge par PMA de la totalité de la contribution de droit commun des communes au FPIC 2023.

4-16 - Dotation de Solidarité Communautaire - Répartition 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023, pour un montant de 1,3 M€, conformément aux tableaux joints en annexe à la délibération.

4-17 - Produits irrécouvrables 2023 - Admission en non-valeur et créances éteintes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve les propositions mentionnées dans la délibération.

4-18 - Passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024 - Apurement du compte 1069 du Budget Général et du Budget Annexe de l'Immobilier Locatif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide d'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2023 par l'émission d'un mandat au compte 1068 d'un montant de 222 706,35 € au Budget Général et de 13 121,29 € au Budget Annexe de l'Immobilier Locatif.

4-19 - Renforcement du pont Technoland 2 à Brognard - Avenant n° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché ayant pour objet le renforcement du Pont Technoland 2 aux conditions fixées dans la délibération.

4-20 - Travaux et entretien sur réseaux et ouvrages d'eau, d'assainissement et gaines diverses - Accord-cadre n° 2 - Autorisation de signer l'accord-cadre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer l'accord-cadre avec le groupement solidaire suivant, CLIMENT TP (mandataire) 25400 Audincourt / DODIVERS 25250 Blussans / SADE CGHT 25420 Voujeaucourt (sous-traitant déclaré : SOCIETE NOUVELLE PARRET 25190 Feule).

Ce groupement ayant fourni les attestations fiscales et sociales de tous ses membres, il peut être attributaire de l'accord-cadre.

4-21 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement sur les modifications de postes énoncées dans la délibération.

6-1 - Actions culturelles complémentaires - Affectations de crédits

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement sur l'octroi des trois subventions proposées pour un montant total de 10 000 €,
- autorise le Président à signer les conventions ou avenants à intervenir.

6-2 - Culture - "Les Couleurs de l'Agglo 2023" - 2ème affectation de crédits

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide la proposition de deuxième affectation de crédits 2023 du programme « Les Couleurs de l'Agglo » telle que présentée dans la délibération, pour un montant de 48 500 €,
- autorise le Président à signer les conventions et tout acte à intervenir.

8-1 - Schéma de Développement Commercial

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le Schéma de Développement Commercial (figurant en annexe à la délibération),
- valide la proposition de gouvernance et la composition du Comité de Suivi.

8-2 - NUMERICA, service public de développement économique du numérique - Choix du mode de gestion - Lancement de la consultation

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (107 voix « pour », 0 « contre », 2 abstentions) :

- confirme la Délégation de Service Public comme mode de gestion du service public de développement économique du numérique dont Pays de Montbéliard Agglomération a la responsabilité dans le cadre de l'exploitation, l'animation, et la gestion d'un ensemble immobilier dédié, sur son territoire :
 - au développement économique dans la filière du numérique (accueil et aide au développement des entreprises du territoire spécialisées dans cette filière, contribution à la diffusion des technologies numériques au sein des entreprises du territoire),
 - au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et du transfert technologique,
 - au développement des différents usages que permet une Scène Numérique ;
- valide les principales caractéristiques des missions qui pourraient être confiées à ce titre au délégataire,
- autorise le Président à engager la procédure de mise en concurrence telle que prévue aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du Code de la Commande Publique précitées.

8-3 - Aides aux entreprises en matière d'investissement matériel - Autorisation de signer la convention 2023-2028 avec la Région

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer la convention (figurant en annexe à la délibération) de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté concernant le dispositif d'aide à l'investissement matériel pour la période 2023-2028,
- adopte le règlement d'intervention de PMA figurant en annexe à la délibération.

8-4 - SEM PMIE - Rapport Annuel des mandataires de la collectivité pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du rapport d'activités 2022 de la SEM PMIE.

8-5 - SPL Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté - Rapport annuel des mandataires de la collectivité pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte du rapport d'activités 2022 de l'Agence Economique Régionale – Bourgogne Franche-Comté.

8-6 - SEDIA - Modification des statuts de la SCCV LA CANOPEE et de la SCCV DE SARRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ne valide pas la modification des statuts de la SCCV LA CANOPEE, filiale de SEDIA,
- ne valide pas la modification des statuts de la SCCV DES SARRES, filiale de SEDIA,
- n'autorise pas les représentants de Pays de Montbéliard Agglomération au Conseil d'Administration de SEDIA à voter en faveur de cette double modification des statuts.

8-7 - SEM PMIE - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Economie Mixte Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises (SEM PMIE)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend connaissance du rapport d'observations de la CRC relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEM PMIE (figurant en annexe à la délibération).

8-8 - Avenant à la convention de partenariat et de reversement de subvention dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de PMA avec Vergers Vivants - France Relance : agriculture, alimentation et forêt - Mesure 13 : Partenariat Etat/Collectivité (amplification) - Volet B

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat et de reversement de subvention dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de PMA avec Vergers Vivants - France Relance : agriculture, alimentation et forêt - Mesure 13 : Partenariat Etat/Collectivité (amplification) - Volet B (figurant en annexe à la délibération).

9-1 - Tarification et contrat de location de SYNAPSE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide la tarification,
- valide le modèle de contrat de location,
- autorise le Président à signer tous les documents à venir en la matière, dont les contrats de location.

9-2 - Cinquième attribution des aides financières en matière de santé

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (91 voix « pour », 0 « contre », 17 abstentions) :

- valide les 5 aides à l'installation et les 5 indemnités d'études et de projet professionnel proposées,
- autorise le Président à signer tout document afférent à ces aides.

Fait à Montbéliard le 28 septembre 2023

Le Président

Le Secrétaire de séance